



## PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

### Séance du 29 janvier 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 29 janvier 2013 à 17 heures à la Salle du Conseil Municipal de SOUGY, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

Monsieur Pascal GUDIN (Artenay), Madame Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Monsieur Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Martine DUMORTIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Brice LEMAIRE (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), André TERRASSE (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Mesdames Guylaine HUE (CC du Canton de Beaugency), Elisabeth MANCHEC (CC du Val des Mauves), Messieurs Yves FAUCHEUX (Epieds en Beauce), Jean-Michel LOPES (Gidy et CC de la Beauce Loirétaine), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Pierre BRECHENMACHER (Huisseau sur Mauves), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Monsieur Claude LAFAGE (Patay), Madame Amélie DUMAS (Rozières en Beauce), Messieurs Didier VANNIER (Ruan), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Patrice ARRACHART (Sougy), Dominique CHASLINE (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain).

Ainsi que : Madame Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Hubert ABRAHAM (Patay), Philippe CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Eric DAVID (Sougy), Pierre DREUX (Ruan), Jean DAUDIN (Vice-président de la Chambre d'Agriculture), Gérard DEGRAVE (UDAF 45), Yves FICHO (Lailly en Val et CC du Canton de Beaugency), Christian MORIZE (Lion en Beauce), Patrick DUCHEZ (Messas), Mesdames Sophie AMICHOT (Aser), Christiane AUDEBERT (MSA Services).

Étaient absents excusés : Messieurs Lucien HERVE (Coinces), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Bruno GUERIN (Coulmiers), Christian GAUCHARD (Epieds en Beauce), Vincent LECOQ (Saint Pérvy la Colombe), Jean-Bernard VALLOT (Saint Pérvy la Colombe), Michel SILVESTRE (Tavers), Jean BILLARD (Tavers) Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Gérard DESCLERC (Président du Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Président du Conseil Général), Mesdames Nathalie ARTIGES-MAUNOURY (Conseil Régional), Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale).

Monsieur le Maire de Sougy accueille les membres du Comité Syndical et présente la commune. Monsieur le Président remercie Monsieur ARRACHART pour son accueil et présente ses vœux à l'ensemble des Membres du Syndicat. Il souhaite également la bienvenue à la nouvelle Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, réunissant les communes des Cantons de Patay et d'Artenay depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2012**

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 29 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

#### **2– Modification des statuts du Syndicat Mixte changeant le périmètre et intégrant une nouvelle compétence « Elaboration, gestion et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale ».**

Monsieur le Président rappelle que les communes d'Epieds en Beauce et de Charsonville ont adhéré à la Communauté de Commune de la Beauce Oratorienne au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il précise que depuis la réforme des collectivités territoriales, la loi n'interdit plus le chevauchement des périmètres de syndicats et d'intercommunalités. Il souligne cependant que la Région a souhaité maintenir la règle précédente stipulant que les périmètres des Syndicats de Pays et les périmètres des EPCI doivent être les mêmes dans une logique de projet de territoire. Monsieur le Président précise aux Membres que le Syndicat doit délibérer pour modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

Ensuite, Monsieur le Président rappelle que conformément à la délibération de principe du 29 novembre dernier, il convient de modifier l'article 4 des statuts pour intégrer une nouvelle compétence « SCOT ». Il rappelle les avantages d'un SCOT à savoir la préexistence du Syndicat Mixte de Pays pouvant porter le SCOT, l'existence d'une équipe technique en place avec une expérience en urbanisme pour l'Agent de développement, la facilitation de la grenellisation des PLU, la détermination par les Elus et non l'Etat de l'aménagement et de la planification du territoire... Il rappelle ensuite que ce SCOT s'élaborera conjointement avec les Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire et Sologne Val Sud.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose aux membres :

- De prendre acte du retrait des communes d'Epieds en Beauce et de Charsonville du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce et de modifier dans les statuts, l'article « 1er – Collectivités Adhérentes »,

- D'insérer dans les statuts à l'article « 4 – Objet », le paragraphe « 8 – Elaboration, gestion et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce »,
- De l'autoriser à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité (**Délibération 13-01**).

Monsieur FICHOU demande si les communes doivent délibérer sur le transfert de compétences SCOT au Syndicat. Madame MARTIN répond que les communes doivent délibérer sur la modification des statuts mais que seules les Communautés de Communes doivent délibérer sur le transfert de compétences car les 3 intercommunalités du territoire ont cette compétence.

### **3– Election d'un Membre du Bureau en remplacement de Monsieur GAUCHARD.**

Monsieur le Président précise qu'en raison du retrait d'Epieds en Beauce et de Charsonville, il convient de modifier le Bureau du Pays. Il informe les Membres que le Bureau est composé de 3 représentants par canton et du Président. Le départ de Monsieur GAUCHARD, Maire d'Epieds, entraîne l'élection d'un nouveau Membre dans le Canton de Meung sur Loire. Le Président procède à l'appel à candidatures. N'ayant pas de candidature, Monsieur le Président précise que Monsieur Jean GUDIN, Maire de Baccon, bien qu'excusé ce soir, souhaite être candidat.

Monsieur le Président présente la candidature de Monsieur J. GUDIN.

Monsieur J. GUDIN est élu Membre du Bureau à l'unanimité (**Délibération 13-02**).

### **4– Demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2013 du programme Leader.**

Monsieur le Président rappelle que le Pays bénéficie de fonds européens Leader pour le financement du fonctionnement et de l'animation du programme.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader : le Chef de Projet Leader (Gaëlle TREGUER) à 100 % sur l'animation et la gestion, l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle EON) à 65 % sur le Chargé de Mission (en cours de recrutement) à 25 % pour la coopération liée à « La Route du Blé en Beauce » soit 1,95 équivalent temps plein.
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader d'un montant de 39 892,50 € soit 55 % des dépenses de fonctionnement du programme pour l'année 2013.
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
Salaires chargés Chef de Projet Leader (100 %)	38 500	Dispositif 431	39 957,50	54,8 %
Salaires chargés Assistante de Direction/Comptable (65 %)	20 150	Syndicat de Pays	32 892,50	44,2 %
Salaires chargés Assistante/ Chargée de Mission (25 %)	7 800			
Frais de fonctionnement	3 300			
Frais d'investissement	1 000			
Autres frais	2 100			
<b>TOTAL</b>	<b>72 850</b>	<b>TOTAL</b>	<b>72 850</b>	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. (**Délibération 13-03**).

### **5– Participation au financement du Chef de Projet Route du Blé en Beauce 2013**

Monsieur le Président rappelle que le Pays est signataire de l'accord de Coopération pour le développement de la Route du Blé en Beauce. A ce titre, il précise que le Pays participe, sur fonds propre et sur l'enveloppe du programme Leader, au financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'octroi d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2013, à hauteur de 723,83 €,
- De verser la subvention après justification des dépenses,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. (**Délibération 13-04**).

## **6– Débat d'orientations budgétaires**

Le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2013, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations.

Monsieur le Président demande à Madame MARTIN d'expliquer le financement des 2 postes Plan Climat et Santé – Economie. Madame MARTIN précise que le salaire du Chargé de Mission Plan Climat sera financé à 50 % par Leader, à 30 % par le Contrat Régional de Pays et à 20 % par l'ADEME. Concernant, le poste Santé-Economie, elle précise qu'il sera financé à 13,75 % par Leader et à 37,5 % par le Contrat Régional de Pays.

Monsieur le Président propose que la contribution communale soit portée à 1,25 à 1,30 € par habitant (au lieu de 1,16 €). Après débat, les membres présents acceptent cette augmentation de la contribution communale.

Monsieur FICHOU constate qu'aucune dépense n'est prévue pour le SCOT. Madame MARTIN précise que le Pays vient de prendre la compétence qui sera effective dans 3 mois. Après, elle ajoute qu'il faudra arrêter le périmètre. Des dépenses seront peut être à prévoir pour la fin de l'année. Elle précise également qu'une demande de soutien financier et technique a été faite auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 13-05)**.

## **6 – Présentation du projet de chantier d'insertion par l'Association ASER**

Monsieur le Président remercie Monsieur DEGRAVE, Mesdames AUDEBERT et AMICHOT pour leur projet de mise en place d'un chantier d'insertion sur le Pays Loire Beauce. Il regrette que cette initiative n'ait pas reçu les financements régionaux via ID en Campagne.

Suite à leur présentation, Monsieur le Président demande aux communes de réfléchir aux travaux pouvant être confiés à l'Association.

## **7 – Questions diverses**

Madame DUMORTIER précise qu'un communiqué de presse a été envoyé dans toutes les communes du Pays pour l'insérer dans les bulletins municipaux pour le projet Loire Beauce Encyclopedia. Elle remercie les communes de le publier et de faire connaître les personnes férues d'histoire pouvant contribuer au site encyclopédique. Plusieurs communes précisent qu'elles ont inséré cet article.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'assemblée de sa participation et la commune de Sougy. La séance est levée à 18 heures 50.